



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 7 mars à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,

Mmes. RIVIERE M., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N. (pouvoir GRENON JC), DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. DOUBLET M., MACHEFERT P., MAYAU D., GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., BACHEREAU P., MAJEAU S., STAUDER JD, TIREAU D., POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P, LUTARD J., RAFFE D.,

**EXCUSEES** : Mmes ANDRÉ L., BOULOUMOU MC

Mrs. GRENON JC, GAILLARD G., LOUVET C., BERNARD D., ROBERT M. FRANÇOIS D.,

**Date de la convocation** : 01 mars 2017

**Présents** : 25

**Secrétaire de séance** : David RAFFE.

**1. APPROBATION du PV du 25 JANVIER 2017**

Son approbation est reportée au conseil communautaire de début avril

**2. INFORMATIONS SUR PROTOCOLE CDA/CDC GEMOZAC/CDC CŒUR DE SAINTONGE**

En introduction, Monsieur le Président rappelle que lors des dernières CDCI Monsieur le Préfet a porté de ses vœux l'aboutissement du travail des 3 EPCI préparant à leur fusion. Dans le cadre de cette démarche, les services de l'Etat nous soumettent à validation un protocole ayant pour date butoir le 31 décembre 2019.

Pour le Président son acceptation n'engage pas, de toute façon, notre responsabilité à valider une fusion sur les bases actuelles des statuts de la CDA.

Après avoir donné lecture du dit protocole, Monsieur le Président ouvre le débat sur ce sujet précisant qu'en aucun cas une date butoir est à ce jour arrêtée, voire même envisageable.

Monsieur le Président déclare ne pas être favorable à ce protocole tel que rédigé, intégrant une date butoir et la notion de fusion, terme trop restrictif condamnant toute autre possibilité. Il ne conteste pas, partage même, l'idée que limiter notre futur territoire au rapprochement géographique de nos 3 structures est réductrice considérant que toute contractualisation doit s'envisager à une strate supérieure, c'est-à-dire régionale dans la mesure où la Région Nouvelle-Aquitaine estime que le territoire du Pays de Saintonge Romane revêt une échelle à minima pour une contractualisation.

Pour aboutir, il est indéniable que cette démarche nécessite une coopération, un travail commun afin de faire émerger nos différences, nos divergences, tout comme nos points communs. Autant le terme « fusion » n'est pas acceptable, tout au moins au vu des éléments actuels, autant le terme de « rapprochement institutionnel » peut être accepté sans précision de date butoir.

Une fusion impose d'accepter les compétences telles quelles sont définies et exercées, aussi, il conviendrait de réfléchir à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération intégrant les 3 territoires, dans la mesure où la loi n'autorise pas leur démembrement, basée sur une écriture adaptée des statuts.

Monsieur le Président précise également que suite aux diverses péripéties judiciaires ni Monsieur le Préfet, ni les collectivités ont la possibilité juridique de déposer un amendement au SDCI.

Monsieur le Président précise bien que l'avis sollicité auprès du Conseil Communautaire vaut sur le projet de travail en commun et non sur une pré validation d'un processus de fusion ou tout autre forme de rapprochement. A ce jour, ni la CDC de Gémozac, ni la CDA de Saintes n'ont pris une quelconque position sur les éléments abordés ci-dessus. Cependant, l'accord de principe sur un travail collaboratif sur les points de convergences et de divergences est acté par les 2 autres EPCI.

Le résultat de ces rencontres doit produire un projet validé, fédérateur, de territoire, porteur d'une structure d'investissement aux dépens d'une structure de fonctionnement, telle que peut l'être aujourd'hui la CDA de Saintes.

Pour Monsieur le Président s'engager dans un tel protocole démontre bien notre volonté de collaborer à un projet commun, réfléchi et non imposé ; ce qui serait le cas dans le cadre d'une fusion. En aucun cas, sa validation ne peut être considérée comme « un chèque en blanc » actant un processus de fusion.

Il est clair que l'Etat prône un rapprochement des 3 entités sans écarter une intégration du Pays de Saintonge Romane dans ce qui pourrait être ce grand territoire en devenir. La transition pourrait éventuellement se faire par l'adoption d'un PETR, lequel n'a pas, là aussi, les faveurs de la CDA.

Pour Monsieur DOUBLET, l'opportunité des Contrats de Ruralité permettrait à Monsieur le Préfet de sortir de cette situation de crise dans la mesure où ils ne s'assimilent pas à « une fusion » mais à des actions communément engagées sur les 3 territoires. Ce qui peut très bien être considéré comme un travail préparatoire à ce rapprochement institutionnel.

Il précise et rappelle, si besoin était, que la loi NOTRe n'impacte pas notre territoire au travers du seuil de population à respecter pour perdurer.

Il lui paraît tout à fait cohérent de substituer le terme de fusion par celui de rapprochement institutionnel, et privilégie une date butoir au 31 décembre 2018 eu égard aux échéances électorales en 2017.

Pour Monsieur BARREAUD, ce travail préparatoire ne pourra aboutir que si les compétences de la future structure prennent en compte et répondent aux intérêts de nos territoires ruraux, d'où la finalité de la décision à prendre par les membres du Conseil Communautaire limitée à la validation de ce projet de travail préparatoire.

A la question de savoir si 6 mois peuvent suffire pour porter cette réflexion, il est indéniable qu'une durée si courte ne le permettra pas. C'est ce qui justifie la décision de ne pas acter une date butoir dans ce protocole, les domaines de compétences (statutaires, fiscales,...) à aborder étant trop vastes et complexes.

Monsieur. BACHEREAU dénonce ce qu'il appelle un chantage par rapport au calibrage de la contractualisation qui cache une logique implacable de rassemblement, appellation déguisée de fusion.

Il pense que la moindre avancée dans ce dossier va à l'encontre de nos intérêts et nous place dans une situation de « pieds et mains liés » face à la CDA.

Monsieur DOUBLET comprend la position délicate de Monsieur le Préfet qui doit gérer à la fois les décisions judiciaires et la relation avec les communes et les EPCI. Rien ne peut nous obliger à passer sous l'égide de la CDA. Il est clair que si nous ne trouvons pas un terrain d'entente, des accords à minima, il est inconcevable d'envisager un quelconque rapprochement.

Monsieur BARREAUD justifie donc bien la nécessité de dialogue pour faire valoir notre identité, pour conforter et pérenniser tout le travail engagé par notre Communauté de communes, pour son devenir et pour le service apporté à ses administrés (familles, entreprises, jeunesse, associations, communes, ....)

Cette stratégie passe par la signature de ce protocole permettant d'aborder toutes les compétences au travers de comités techniques et comités de pilotage. Notre CDC possède de réels atouts dans plusieurs domaines ; lesquels s'exercent dans un schéma de fonctionnement qui répond aux attentes et aux intérêts de nos communes. S'il s'avérait qu'une telle synergie puisse se mettre en place avec les 3 EPCI et le Pays de Saintonge Romane, un rapprochement institutionnel pourrait être soumis à l'approbation des élus.

Monsieur RAFFÉ demande s'il ne serait pas judicieux de se faire accompagner par un cabinet compétent dans ce type de démarche.

Madame TURGNÉ partage le questionnement sur la véracité d'une durée de 6 mois pour aboutir à cette réflexion.

Monsieur BARREAUD, après avoir toutefois rappelé que ce protocole n'a aucune portée et valeur juridique, alerte les élus sur le fait qu'un délai trop long pourrait être interprété par les différents acteurs et par l'Etat comme une stratégie de refus déguisée.

Il rappelle l'objectif d'avoir des projets structurants pour notre territoire avec une logique de projets liés aux bassins de vie des habitants, travail déjà entrepris pour un certain nombre de projets. Pour lui, le PETR répondait parfaitement à cette logique de rassemblement des collectivités sans toucher aux modes de gestions, à un portage de projets qui va bien au-delà d'une simple vision des territoires des parties prenantes.

Il s'agit bien donc d'une étape intermédiaire, qui n'a rien avoir avec une fusion évolution à laquelle il est particulièrement opposé.

Après avoir échangé, Monsieur le Président soumet l'adoption de ce protocole à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à la majorité avec 1 abstention.**

### **3. EXTENSION MAISON DES RIVIERES**

Monsieur le Président rappelle que les dernières évolutions statutaires, à savoir l'intégration du Secteur Jeunesse et la création d'une antenne CYCLAD, nous amènent à envisager une extension de La Maison des Rivières.

Cette extension aura fonction d'accueillir des bureaux et une salle technique pour les agents CYCLAD référents de notre territoire, une salle pour les réunions et les associations conventionnées sur le territoire ainsi que les jeunes accueillis dans le cadre du Secteur Jeunesse. Deux bureaux supplémentaires seront également à disposition du service Enfance.

Le plan de l'architecte retenu (Cabinet SOURD) est joint au dossier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les missions suivantes après consultations :

- Pour la mission SPS : AGF ATLANTIQUE pour un montant de **1 475 Euros HT**
- Pour la mission « Etude de faisabilité »: Cabinet SOURD à hauteur de **4 980 Euros HT**.
- Pour la mission Architecte : Cabinet SOURD pour une somme totale de **19 748 Euros HT**
- Pour la mission chauffage fluide. : FT2E (Ingénierie Fluide Thermique Energie Electricité), pour un montant de **4 300 Euros HT**.

Il est également proposé de valider le plan de financement suivant :

<b>Extension de La Maison des Rivières</b>			
<b>Dépenses Euros H.T.</b>		<b>Recettes Euros H.T.</b>	
Lot N°1- Gros œuvre –Maçonnerie	62 500,00	Conseil Départemental 17	86 032,00
Lot n°2- Etanchéité sur bacs aciers	42 800,00		
Lot n°3- Menuiseries extérieures alu	25 400,00		
Lot n°4- Charpente-Menuiseries bois	19 500,00		
Lot n°5- Plâterie, isolations et cloisons	11 400,00	DETR	71 693,00
Lot n°6- Faux-plafonds	4 100,00	Caisse d'Allocation Familiale	71 693,00
Lot n°7- Revêtements de sols	12 200,00		
Lot n° 8- Peintures	7 400,00		
Lot n°9- Plomberie-Ventilation-Chauffage	56 800,00		
Lot n°10- Electricité	15 000,00		
Mission Etude de Faisabilité	4 980,00	<b>Autofinancement</b>	<b>57 355,30</b>
Mission Architecte	19 748,30		
Mission chauffage- fluide	4 300,00		
SPSE	1 475,00		
<b>TOTAL EUROS H.T.</b>	<b>286 773.30</b>	<b>TOTAL EUROS H.T.</b>	<b>286 773.30</b>

Monsieur le Président soumet à l'approbation l'autorisation de déposer l'ensemble des demandes de subventions envisageables pour ce projet d'extension (DETR, CD 17 et CAF).

De plus, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de publier le marché et le dossier de consultation des entreprises (DCE).

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4. ACQUISITION DE VEHICULE ELECTRIQUE**

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil du 25 janvier 2017, il a été proposé de lancer une consultation pour équiper la collectivité d'un utilitaire type KANGOO électrique. Monsieur le Président présente le résultat des consultations engagées :

	RENAULT KANGOO ZE GRAND CONFORT 2	RENAULT KANGOO ZE EXTRA R-LINK TYPE 2 (en stock)	PEUGEOT PARTNER PREMIUM STANDARD 67	CITROEN BERLINGO TAILLE M (en stock)
Nombre de loyers	60 mois (5 ans)	59 mois (environ 5 ans)	48 mois (4 ans)	48 mois (4 ans)
Options	Porte latérale coulissante Charge rapide Climatisation	Peinture métal Radar de recul GPS Climatisation	Porte latérale coulissante Charge rapide Aide au stationnement arrière Banquette multi-flex	Airbag passager AV Portes arrières vitrées Porte latérale coulissante Cloison + grille complète + extension + insono Climatisation 3 places Prise sous trappe pour charge rapide
Mensualités	456.10 € TTC Soit 570.12 € TTC Sur 48 mois	398.40 € TTC Soit 489.70 € TTC Sur 48 mois	447.68 € TTC	426.66 € TTC

Ce véhicule aura différentes affectations, dont celle en particulier dédiée au portage des repas vers la halte-garderie.

Aux résultats de la consultation, Monsieur le Président propose d'opter pour la proposition de Citroën au regard des options, de la disponibilité et du prix.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (ENFANCE-PETITE ENFANCE)

Monsieur le Président soumet ces attributions à l'approbation des membres du Conseil communautaire :

- Association Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 40 000 €
- Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 50 000 €
- 

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 6. CONVENTION 2017 MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Monsieur le Président propose de renouveler la convention avec la Mission Locale sachant que lors du prochain Conseil Communautaire, Thierry ADONIS, Directeur, sera invité à venir présenter le bilan de l'année 2016.

Notre cotisation pour 2017 est maintenue à 18 743 €.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

## **7. POINT SUR LA ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Monsieur Patrick MACHEFERT, vice-président en charge de ce dossier, précise que les travaux de viabilisation sont entrés dans leur dernière phase. Les plantations sont en cours. La réalisation du tourne à gauche à la charge du Conseil Départemental desservant la ZAC, devrait débuter en juin pour une livraison courant septembre.

Toutefois, la réception administrative des travaux se ferait au plus tard mi-avril pour permettre à l'entreprise BOURGUIGNON d'engager les démarches pour son installation sur le lot n°1 qu'elle a réservé. Un accès provisoire est prévu par le lot N°20, via la rue des papillons.

Un flyer de présentation de la ZAC de Champ Bouchet a été réalisé par Sabrina GAILLARD. Il est à l'impression et sera transmis aux Maires dès leur livraison pour dépôt en mairie afin de permettre aux secrétariats de mettre en relation les entreprises avec la CDC.

## **8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Madame Monique RIVIERE, Vice-Présidente, présente le Compte Administratif 2016 relatif au budget 2016 :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEFICIT reporté	<b>165 514.30</b>	DEFICIT reporté	<b>169.00</b>
TITRES 2016	95 100.00	TITRES 2016	0.04
MANDAT 2016	608 832.77	MANDAT 2016	296.52
RESULTAT	<b>-679 247.07</b>	RESULTAT	<b>- 465.48</b>

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président réintègre la salle et reprend la Présidence du Conseil.

## **9. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 concernant le budget Zac de Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2016 au 31/12/2016,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2016, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **10. VOTE DU BUDGET 2017 ZAC DE CHAMP BOUCHET**

Monsieur le Président présente et soumet ce vote à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
déficit reporté	679 247.07	
Prévu	1 102 826.93	1 782 074.00
<b>Total investissement</b>	<b>1 782 074.00</b>	<b>1 782 074.00</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
déficit reporté	465.48	
prévu	3 976.97	4 442.45
<b>Total fonctionnement</b>	<b>4 442.45</b>	<b>4 442.45</b>

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ZAC DE LIAUZE**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Madame Monique RIVIERE, Vice-Présidente, présente le Compte Administratif relatif au budget 2016 :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
EXCEDENT 2015	44 377.48	EXCEDENT 2015	59 890.57
TITRES 2016		TITRES 2016	14 570.00
MANDAT 2016	791.67	MANDAT 2016	172.00
<b>RESULTAT</b>	<b>43 585.81</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>74 288.57</b>

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président réintègre la salle et reprend la Présidence du Conseil.

#### **12. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 ZAC DE LIAUZE**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 concernant le budget Zac de Liauze :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2016 au 31/12/2016,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2016, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **13. VOTE DU BUDGET 2017 ZAC DE LIAUZE**

Monsieur le Président après avoir présenté ce budget soumet son approbation aux membres du Conseil Communautaire.

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Excédent reporté		43 585.81
Prévu	43 585.81	
<b>Total investissement</b>	<b>43 585.81</b>	<b>43 585.81</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Excédent reporté		74 288.57
Prévu	74 293.57	5.00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>74 293.57</b>	<b>74 293.57</b>

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 14. VOTE DES TARIFS VOIRIE 2017

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose de ne pas augmenter les tarifs voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres et les soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>TARIFS</b>
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	19,00 €
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	39,00 €
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	6,80 €
NACELLE demi-journée	34,60 €
BALAYEUSE à l'heure	8,50 €
LAME NIVELEUSE seule la ½ journée	20,40 €
LAME NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	17,00 €
BROYEUR demi-journée	34,60 €
TRACTEUR LAMIER avec votre CARBURANT à l'heure	17,00 €
TRACTEUR LAMIER avec notre CARBURANT à l'heure	19,00 €
TRACTEUR avec CHARGEUR la ½ journée	25,50 €

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 15. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET OM

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Madame Monique RIVIERE, Vice-Présidente, présente le Compte Administratif relatif au budget 2016 :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Excédent 2015	257 621.15	déficit 2015	- 28 426.09
TITRES 2016	1 945 679.87	TITRES 2016	138 980.33
MANDAT 2016	1 892 410.02	MANDAT 2016	104 059.98
<b>RESULTAT</b>	<b>310 891.00</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>6 494.26</b>

### ADOPTE A L'UNANIMITE

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

Monsieur le Président réintègre la salle et reprend la Présidence du Conseil.

## **16. VOTE COMPTE DE GESTION O.M. 2016**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 concernant le budget Ordures ménagères :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2016 au 31/12/2016,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2016, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **17. VOTE DES REDEVANCES O.M. 2017**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2017 sur la même base que les tarifs 2016.

Les tarifs appliqués aux ménages et hors ménages s'établissent donc ainsi :

<b>MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE</b>	
1 Personne	73 Euros
2 Personnes	144 Euros
3 Personnes	211 Euros
4 Personnes	280 Euros
5 Personnes et au-delà	291 Euros

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES HORS MENAGES</b>	<b>1 collecte</b>	<b>Coef 1.05</b>	<b>Coefficient 1,25</b>
		<b>2 RAMASS. Circuit prévu</b>	<b>collecte supplément. Hors circuit</b>
Parc Résidentiel	165		
Résidence secondaire	165		
Camping par emplacement saisonnier	21		
Camping à l'année par emplacement	34	36	43
Restaurant Hôtel ( <b>Prix au litre</b> )	0,78	0,82	0,97
Profession médicales	0.78	0.82	0.98
Lycée	-	2 940	-
MFR	-	52	-
Collège	-	1 473	-
Maison de retraite par nombre de lits	36		45
Usine	699	734	
Supermarché	1 959	2 057	2 449

CAT	-	-	6 209
Supérette	326		-
chambres d'hôtes (à l'unité)	30		-
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	58		-
Château	1 046		1 308
Administration Publique	183		-
Commerce	165	173	206
Profession libérale	165		-
Night-Club	401		-
Gîte rural/Location saisonnière	176		

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18. VOTE TARIFS O.M. 2017 SALLES DES FETES**

Monsieur le Président propose de maintenir le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à **2 euros par habitant**.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19. VOTE TARIFS 2017 : DEPÔTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères, propose de réajuster la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en l'élargissant aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

DECHETS	Prix 2017	Prix 2016
GRAVATS	6.00 € m <sup>3</sup>	5.95 €
D I B	25.00 € m <sup>3</sup>	25.00 €
DECHETS VERTS	11.00 € m <sup>3</sup>	10.80 €
BOIS	13.00 € m <sup>3</sup>	13.20 €
AMIANTE	6.00 € m <sup>2</sup>	5.95 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20. VOTE DU BUDGET ORDURES MENAGERES 2017**

Monsieur le Président présente et soumet ce vote à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Investissement	Dépenses	Recettes
Excédent reporté		6 494.26
prévu	6 494.26	
<b>Total investissement</b>	<b>6 494.26</b>	<b>6 494.26</b>
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Excédent reporté		310 891.00
prévu	1 777 530.07	1 466 639.07
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 777 530.07</b>	<b>1 777 530.07</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21. VELOROUTE 92**

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

Monsieur le Président informe le Conseil que la convention entre les 3 Conseils Départementaux, les Intercommunalités et la Région Nouvelle-Aquitaine a été signée par lui-même, pour ce qui concerne notre CDC, et que celles permettant de finaliser le projet entre les différents partenaires locaux (CDC, Communes, Associations Foncières et Département 17) sont en cours.

Il rappelle que le piquetage de signalisation du cheminement de la voie « Véloroute 92 » a été commencé par les services du Département.

D'autre part, Monsieur le Président indique qu'un comité technique (COTEC) concernant la promotion commerciale et la définition d'une marque commune autre que le nom technique Véloroute 92, a lieu début mars en Charente-Maritime (Rochefort) et que le prochain Comité de pilotage (COPIL) aura lieu le 29 mars à Angoulême.

Monsieur le Président rappelle que notre contribution a été fixée à 9 413 Euros, et invite le Conseil communautaire à délibérer sur le phasage construit sur deux exercices budgétaires : **pour l'année 2017 : 6 118 Euros et pour l'année 2018 : 3 295 Euros.**

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **22. CONVENTION OFFICE TOURISME SAINTES 2017**

Monsieur le Président propose de renouveler la convention qui nous lie avec l'Office du Tourisme de Saintes et reconduire la subvention de 5 000 €.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **23. INFORMATIONS SUR CONTRAT DE RURALITE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Contrat de Ruralité est en construction en partenariat avec les 2 EPCI suivants : la CDA de Saintes et la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Il précise que le territoire de contractualisation est à l'échelle du Pays de Saintonge Romane et que le contrat pluriannuel (4 années) est composé des 6 axes indiqués ci-dessous :

- Accès aux services publics, marchands et de soins
- Revitalisation des centres bourgs
- Attractivité du territoire
- Mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- Cohésion sociale

Monsieur le Président indique que le travail fait par les techniciens remontera vers les élus et les services de l'état très prochainement. Il souligne que le soutien de l'Etat sur ce contrat n'est pas figé par des clefs de répartition précises mais qu'une somme d'environ 300 000 Euros pourrait être allouée à la CDC réparties sur les 4 années.

### **24. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur un point supplémentaire non indiqué à l'ordre du jour concernant un mandatement avant budget

Art 4581 Entreprise FRANÇOIS – Opération 90 Montant : 984,60 €

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

## 25. QUESTIONS DIVERSES

Patrice Bachereau interroge le Conseil Communautaire sur le nouveau classement en Zone Revitalisation Rurale (ZRR) de notre territoire et son impact.

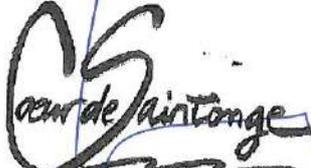
Monsieur le Président précise que ce nouveau classement du territoire en ZRR est un avantage puisqu'il autorise les entreprises en création à l'exonération de l'impôt sur société, et ce sur toutes les communes de la CDC. Ce classement favorise également d'autres leviers comme l'allègement de charges patronales pour les emplois créés.

M. Stauder souligne bien l'opportunité pour les entreprises en création.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h 20.

Fait à Saint Porchaire, le 15 mars 2017.

Le Président,

  
Coeur de Saintonge  
Charente-Arnault  
COMMUNALITE DE COMMUNES  
Sylvain BACHERAUD.  
17250 ST PORCHAIRE